



Ardèche

**COMPTE - RENDU
du Conseil Municipal du 17 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 17 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Pascale CHATEAU, Nicole GHIGNON, Marie-Thérèse MATHON, Gérard MERCIER, Marie-Rose PRAT, MM. Yves JOLY, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absents : Mme I.RABATÉ, MM.Y.DURAND, T.LANDI.

Excusée : Mme C.JOUVE.

Procuration(s) de : /

Secrétaire de séance : Marie-Rose PRAT.

1 – Finances :

a) M.Jean-Marie VIALLE, Adjoint chargé des finances, explique qu'il avait été prévu au BP 2017 compte 21568/120 des travaux de redimensionnement des tuyaux afin d'alimenter une borne incendie : du Chemin de l'Aleyssonne au RD 104 et de la Montée de la Planète au Chemin du Pesage. Il indique que le remboursement du grossissement d'un tuyau pour un besoin incendie est une dépense réalisée par le syndicat sur une conduite qui va rester dans son actif, la commune subventionne pour son objet le syndicat. En conséquence le syndicat paye l'entreprise TVA incluse au compte 21, et émet un titre au compte 13 sur le montant hors taxes. La commune règle au compte 204171.

Par 15 voix pour, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative N°3 comme suit : compte 21568/120 "Autre matériel et outillage" : - 71 000 € et au compte 204171/120 "subventions d'équipement versées : biens mobiliers, matériel et études " : + 71 000 €.

b) Par 14 voix pour et 1 abstention (M.T.MATHON), le conseil municipal accorde à l'Association « La Ligue contre le Cancer » une subvention exceptionnelle de 100 € pour financer leurs actions de prévention et d'information auprès du public.

2 – Personnel :

a) Par 15 voix pour, le conseil municipal décide d'accepter la proposition suivante et autorise le Maire à signer les conventions en résultant : **Durée du contrat** : 4 ans (date d'effet 01/01/2018 au 31/12/2021). **Contrat souscrit en capitalisation. Délai de déclaration des sinistres** : 120 jours sur l'ensemble des risques. **Délai de préavis de résiliation** : 4 mois pour l'assuré avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.

AGENTS PERMANENTS (TITULAIRES OU STAGIAIRES) IMMATRICULES A LA C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire.

Conditions : 5,50 %, Franchise : 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire. Indemnités journalières : remboursement des indemnités journalières à 90 %.

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON-AFFILIES A LA C.N.R.A.C.L. ET AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire.

Conditions : taux : 0,80 %, Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

3 – Intercommunalité :

a) Par 15 voix pour, approbation des rapports 1,2 et 3 en date du 05 septembre 2017, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche concernant les points suivants : Organisation de la mobilité (transports), Zones d'activité économique (ZAE), Politique de développement économique, Aide aux personnes, Animaux errants, Aires d'accueil des gens du voyage, ViaRhôna, Maison de Service au Public (MSAP), Office de tourisme, Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC).

4 - Ecole :

a) Par 15 voix pour, validation du montant de la participation aux frais de scolarité réclamés à la commune de Privas pour la scolarisation de leurs enfants à l'école publique de Veyras : soit 758,86 € par enfant scolarisé à l'école publique de Veyras (maternelle et primaire).

Fait à Veyras, le 18 octobre 2017

Le Maire,



Alain LOUCHE

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr